

PROJET DE RESOLUTION POUR LA CONFERENCE DE LA NOUVELLE-DELHI

ASSISTANCE JURIDIQUE

La Conférence

ayant pris connaissance du rapport du CICR sur l'assistance juridique aux étrangers, ainsi que des précisions complémentaires qui lui ont été fournies par la délégation du CICR, en particulier sur la VIème Conférence des ONG intéressées aux problèmes de migration et la résolution relative à la création à Genève d'un Centre international de l'assistance juridique, en liaison étroite avec le CICR

approuve ledit rapport

prend note de l'intention du CICR et de la Ligue de s'intéresser à la création de ce Centre pourvu que son activité soit strictement en harmonie avec les principes de la Croix-Rouge,

recommande aux Sociétés de la Croix-Rouge d'examiner l'opportunité de s'intéresser au problème, à l'exemple de ce qui a été réalisé notamment en Italie et en Grèce sous les auspices des Croix-Rouges de ces deux pays.

- - - - -